

Un dispositif exceptionnel pour les cotisations d'avril

MSA Afin de tenir compte de l'impact de l'épidémie de coronavirus sur l'activité économique, la MSA se mobilise pour accompagner les entreprises agricoles et propose un dispositif exceptionnel pour les échéances du mois d'avril.

1. Les employeurs

Pour les employeurs qui utilisent la DSN, les prélèvements vont être remis en œuvre à compter de l'échéance du 5 avril.

Dès les dépôts DSN du 5 avril, les employeurs pourront ajuster le paiement en fonction de leurs capacités financières.

Les démarches varient selon le mode de paiement: les prélèvements sont réalisés par la MSA à hauteur du montant mentionné dans le bloc paiement de la DSN. Les employeurs peuvent moduler ce prélèvement; Pour les virements, le paiement peut être ajusté; Les téléversements ne permettent pas la modulation du paiement et portent sur l'intégralité des cotisations dues (cependant, les employeurs qui souhaitent payer partiellement leurs cotisations, peuvent le faire par virement et dans ce cas, ne procèdent pas au téléversement en ligne). Les sommes non réglées aux dates limites de paiement du 5 ou du 15 avril ne feront l'objet d'aucune majoration ou pénalité de retard.

Pour les employeurs qui utilisent le Tesa+, la MSA ne pro-

cedera à aucun prélèvement concernant l'échéance d'avril et sans aucune démarche de leur part. Mais il est possible de régler tout ou partie de ses cotisations par virement. Pour les employeurs qui utilisent le Tesa simplifié, le prochain appel est reporté au mois de mai. L'obligation de déclaration sociale des employeurs est maintenue.

2. Les exploitants

Le prélèvement des échéances mensuelles de mars et d'avril est suspendu. Pour les appels fractionnés, la date limite de paiement du 1^{er} appel provi-

sionnel est reportée au 30 juin. Les exploitants pourront, à travers le paiement par virement, également ajuster le paiement en fonction de leurs capacités financières.

3. Paiement par virement bancaire

Le virement bancaire est un moyen de paiement simple et sûr qui permet de maîtriser la date d'encaissement et la trésorerie. Afin d'être guidés pas à pas dans ce mode de paiement, et assurer un traitement rapide et sans erreur, les agriculteurs peuvent se rendre dans leur espace privé, bloc "actualités".

LA MSA GARANTIT LE VERSEMENT DES PRESTATIONS

Toutes les prestations (maladie, famille et retraite) sont versées par la MSA. Le service d'action sanitaire et sociale reste pleinement mobilisé pour accompagner les adhérents en situation précaire (secours, détresse psychologique...). Les adhérents sont invités à reporter leurs démarches non prioritaires et à utiliser leur

espace privé sur le site Internet portesdebretagne.msa.fr pour gérer leurs dossiers et prendre un rendez-vous téléphonique. Contact MSA Portes de Bretagne : 02 99 01 80 80. Une plateforme téléphonique est disponible 7 j sur 7, 24 h sur 24, pour répondre aux questions non médicales sur le coronavirus : 0800 130 000 (gratuit).

« Éviter les critiques par méconnaissance »

Face aux « critiques par méconnaissance » entendues vis-à-vis des épandages en cours, la FDSEA 35, JA 35 et la Chambre d'agriculture appellent plutôt les citoyens à unir les efforts et compétences « pour permettre une souveraineté alimentaire accessible à chacun. » Et d'ajouter : « En ces temps troublés qui pourraient engendrer de la récession pour tous, les agriculteurs espèrent un sursaut collectif de prise de conscience quant à la production alimentaire bretonne et française, reconnue sécurisée et durable. »

« Pour assurer la pousse des végétaux et quel que soit le mode de production, il est nécessaire d'apporter de la nourriture aux



plantes via le recyclage des fumiers ou lisiers excrétés par les animaux ou en ayant recours à de l'engrais d'origine minérale », rappellent les responsables. « Ces épandages sont fortement encadrés et se font avant tout en adéquation avec les besoins des plantes. Ils sont nécessaires pour une bonne fertilisation du sol et pour maintenir

un niveau de production nous prévenant de toute pénurie. » La valorisation de ces déjections animales est pratiquée depuis toujours et aujourd'hui avec du matériel plus efficace : guidage GPS, enfouisseur, pendillards... « Ces nouvelles techniques permettent de limiter au maximum les émissions de particules fines. »

Annonces judiciaires et légales

Conformément à l'arrêté du 16 décembre 2019, le prix de la ligne de référence des annonces judiciaires et légales, tel que défini par l'article 2 de l'arrêté, est fixé pour l'année 2020 au tarif de base de 4,07€ HT pour les départements des Côtes d'Armor, du Finistère, de l'Ille et Vilaine et du Morbihan (soit un prix du millimètre de 1,78€ HT).
Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce publiées dans nos colonnes sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale (décret n°2012-1547 du 28 décembre 2012).

Par ASSP du 11/3/2020, il a été constitué la SCI dénommée **FLORENTIN**.
Siège social : 29 rue Albert de Mun 35000 RENNES. Capital: 100€. Objet : acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers. Gérance : Mme Laetitia BARBIER DU DORÉ, 29 rue Albert de Mun 35000 RENNES ; M. Thomas BARBIER DU DORÉ, 29 rue Albert de Mun 35000 RENNES. Cessions soumises à agrément. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de RENNES.

Par acte SSP en date du 10/03/2020, il a été constitué une SAS dénommée : **TESSAN**
- Siège social : 24 b boulevard René Laënnec 35000 RENNES
- Capital : 1 000€
- Objet : Location de tous immeubles
- Président : M. Eli HAMOU, 24 b boulevard René Laënnec 35000 RENNES
- Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de RENNES

SCI 3C, SCI en liquidation au capital de 12 000€. ZI Sud Est, 36 Rue des Veyettes 35000 RENNES. RCS : RENNES 518 742 804. A compter AGE du 29/02/2020 : Approbation des comptes de liquidation. Quitus au liquidateur : décharge de son mandat. Clôture de liquidation. Radiation de la société. Dépôt des comptes de liquidation au RCS de RENNES.

Par acte SSP du 02/04/2020, il a été constitué une SCI dénommée : **ALIEM**
- Siège social : 32 Rue Maurice Ravel 35132 VEZIN-LE-COQUET
- Capital : 100€
- Objet : L'acquisition, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gérance de tous biens immobiliers, mobiliers
- Gérance : M. Emmanuel RIBERPREY, 32 Rue Maurice Ravel 35132 VEZIN-LE-COQUET, Mme Aliénor FLAGEUL, 32 Rue Maurice Ravel 35132 VEZIN-LE-COQUET
- Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de RENNES.

LA BEGOSSIERE
Société à responsabilité limitée

LE SAVIEZ-VOUS ?

Actulegales.fr recense tous les jours, toutes les créations d'entreprises en France.

Actulegales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'Infogegale

au capital de 74 000€
Siège social : Lieu dit La Bégossière
35610 ROZ SUR COUESNON
800 020 398 RCS ST MALO


Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 mars 2020, l'associé unique décide de modifier les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social au 01 janvier et 31 décembre et de réduire de 7 mois l'exercice en cours qui aura ainsi exceptionnellement une durée de 5 mois et de modifier en conséquence l'article 14 des statuts.

Pour avis, la Gérance

Suivant un acte sous seing privé en date du 01/04/2020, la société **MLP**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 202 700€, ayant son siège à SAINT MALO (35400) 17 rue Ville Pépin immatriculée au Registre du Commerce et Sociétés de SAINT MALO sous le numéro 503 203 564, a donné en location gérance à la société **CARREFOUR PROXIMITE FRANCE**, Société par Actions Simplifiée au capital de 47 547 008€, ayant son siège ZI Route de Paris 14120 MONDEVILLE, immatriculée au Registre du Commerce et Sociétés de CAEN sous le numéro 345 130 488 un fonds de commerce d'alimentation générale du type supermarché, sis et exploité à SAINT MALO (35400) 17 rue Ville Pépin sous l'enseigne « CARREFOUR CITY ». Le présent contrat est consenti pour une durée initiale de trois années à compter du 01/04/2020 pour se terminer au plus tard le 01/12/2023 renouvelable par tacite reconduction par périodes successives d'un an.

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière. Dénomination sociale : **EIS**. Siège social : La Faverie 35370 ETRELLES. Objet social : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles, droits ou biens immobiliers. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil, notamment l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties réelles sur des opérations conformes au présent objet ; Durée : 99 ans. Capital social : 2.000 euros. Gérance : Mme Isabelle ROY demeurant Salamanderstr 3 70806 KORNWESTHEIM (ALLEMAGNE) et M. Steven TERTRAIS demeurant Salamanderstr 3 70806 KORNWESTHEIM (ALLEMAGNE) sans limitation de durée. Cessions de parts : agrément requis pour toute cession. RCS RENNES. Pour avis.

COQ EN PATE Société par actions simplifiée au capital de 116.650€. Siège social : 9, La Ville Es Brets 35430 SAINT-JOUAN-DES-GUERETS 498 438 332 RCS SAINT-MALO. COQ EN PATE SAS au capital de 116.650€. Siège social: 9, La Ville Es Brets, 35430 SAINT-JOUAN-DES-GUERETS, 498 438 332 RCS de SAINT-MALO. L'AGE du 18/12/2019 a décidé de modifier le capital social de la société en le portant de 116.650€, à 129.700€. Modification au RCS de SAINT-MALO.

 APPEL DE CANDIDATURES PREALABLE A L'ATTRIBUTION DE BIENS www.safer-bretagne.fr		
Commune principale : MARTIGNE-FERCHAUD Le Haut Coudray En vente : Surface totale : 1 ha 79 a 00 ca En intermédiation locative : (Location) : Surface totale : 46ha 72a 81ca En location précaire unique- ment : Surface totale : 2ha 91a 30ca	En vente : Unité d'exploitation entière en système biologique à reprendre comprenant : maison d'habitation, bâtiment d'exploitation, cheptel, matériel, stocks. Commune de MARTIGNE-FERCHAUD(35) - 1 ha 79 a 00 ca - YK- 28- 29- 108[27](A) - 108[27](Z) YK- 129[28] En intermédiation locative (location) : Commune de MARTIGNE FERCHAUD - 46ha 72a 81ca YK 24 (J) (K) - YC 36 (J) (K) (L) - YC 37 (AJ) (AK) (AL) (B) - YC 44 - et YE 61 - B 95 - 96 - 104 - 105 - 106 - 108 - 826 - YK 106 (AJ) (AK) (B) (C) (D) - YK 107 - YK 109 (A) (B) (C) - YK 110 (A) (B) YK 117(AJ) (AK) (AL) (B) (CJ) (CK) - YK 122 (J) (K) (L) - YK 125 (J) (K) (L) - YK 126 En location précaire uniquement : Commune de MARTIGNE FERCHAUD - 2ha 91a 30ca WB 221 - 274p - VA 15 Classification urbanisme : A - NPa - 1 AUEZ et UA1	Suivi par : LE CORRE Blandine 02 23 48 28 33 blicorre@safer-bretagne.fr
Commune principale : MONDEVERT Le Boulais Surface totale : 3 ha 70 a 34 ca	Commune de MONDEVERT (35) - 3 ha 70 a 34 ca 'Devant la petite boulaie': B- 512[246] - 'Du bois du petit ecotay': B- 242 - 'La boulaie du bas ecotay': B- 413 - 'La grande boulaie': B- 1271[396] - 'La petite boulaie': B- 1269[596] Classification urbanisme : A	Suivi par : LE CORRE Blandine 02 23 48 28 33 blicorre@safer-bretagne.fr
Commune principale : RENNES Le Blossne Surface totale : 2 ha 02 a 19 ca	Commune de RENNES (35) - 2 ha 02 a 19 ca ' La lande bougan': DZ- 9 - 'Le champ du vivier': DZ- 12 Classification urbanisme : N	Suivi par : LE CORRE Blandine 02 23 48 28 33 blicorre@safer-bretagne.fr

Les personnes intéressées sont priées de faire acte de candidature, par écrit, dans le délai de 15 jours prenant effet à compter de la date de parution du présent appel de candidature à la SAFER Bretagne Ille-et-Vilaine à l'adresse mail suivante : service35@safer-bretagne.fr, à défaut par courrier - SAFER Bretagne Ille-et-Vilaine Maison de l'Agriculture - rue Maurice Le Lannou 35042 RENNES CEDEX - où des compléments d'information peuvent leur être fournis. Passés les délais de publicité légale, les demandes ne seront plus prises en considération. Cet avis ne saurait, en aucun cas, être considéré comme un engagement d'attribution de la SAFER à l'égard des candidats